

TABLE RONDE ASCT DU 27 AVRIL

Les organisations syndicales représentatives (CGT, SUD-Rail, UNSA, CFDT) ont été reçues en table ronde nationale ce 27 avril pour faire un point complet sur la déclinaison des mesures ASCT ! La réunion a commencé par la présentation du nouveau Directeur Métier Bord en la personne de Nicolas Donnat qui fut le dernier DRH de la Direction Des Trains juste avant sa dissolution. 3 référents Métier Bord, 1 par activité, ont également été désignés ces dernières semaines... Nous allons rapidement les solliciter pour consolider les acquis de décembre.

Parcours Pro

166 ASCT doivent évoluer de TER vers TGV en 2023 ! *Nous avons pointé que dans de nombreuses régions, les parcours pro ne sont pas suffisamment encadrés et qu'il était urgent que la direction nationale bouscule les régions en question pour que tous les ASCT aient les garanties d'un parcours professionnel noir sur blanc validé par les CSE concernés !*

La direction nationale dit partager l'objectif ; nous ne la lâcherons pas sur ce point !

Recours aux CDD et intérimaires sur TGV

On ne peut que déplorer que les engagements de décembre ont du mal à être traduits dans les axes : toujours autant de CDD et intérimaires utilisés sur TGV, de nouveaux recrutements de CDD réalisés par TGV depuis le début de l'année et des directions locales TGV qui, faute de cadrage précis de la direction nationale voyages et TER sur le mode opératoire de couverture par les ASCT TER, continuent d'utiliser des CDD et intérimaires sur TGV malgré les engagements du 22 décembre!

Face à nos remontées, la direction nationale semble irritée, tout en expliquant qu'il faut un peu de temps pour mettre en œuvre cette mesure.

Il va clairement falloir être offensif sur ce sujet tant le manque de volonté des directions locales et l'absence d'autorité de la direction nationale freine la mise en place de cet engagement !

Effectifs ASCT et Recrutements

Au 31 mars, il y a 8839 ASCT sur l'ensemble du territoire (9112 si l'on compte les CDD).

Sur les 500 recrutements d'ASCT prévus en 2023 (dont 200 gagnés par la grève de décembre), la direction dit avoir déjà recruté 189 ASCT sur le 1er trimestre.

A voir combien il en restera à l'issue de la formation et après le passage à l'examen car nous constatons que le delta est de plus en plus important, chaque année, entre les recrutements et la transformation en postes d'ASCT.

Rémunération

Les mesures NAO et mesures ASCT concernant l'augmentation du traitement (*et diverses indemnités*) et l'augmentation de la Prime de Travail sont entrées en application. A noter que 80% des ASCT contractuels ont obtenu une augmentation individuelle depuis le début de l'année.

Intégration partielle de la Prime de Travail dans le Traitement

Après une première série de bilatérales, la direction réunira à nouveau les organisations syndicales en mai pour avancer sur la mise en œuvre de cette mesure prévue pour janvier 2024.

Inaptitude définitive

Le maintien du Code Prime 24 (via un complément de rémunération) pour les ASCT inaptes définitifs à partir de 10 ans d'ancienneté au lieu de 15 ans précédemment a bien été mis en place au 1er janvier 2023.

Changement de métier

Pour les ASCT décidant de changer de métier, la mise en place d'un mécanisme financier (*dont le principe est acté depuis septembre 2023 - DCI SUD-Rail*), permettant de garantir un niveau de rémunération tenant compte des nombreux EVS attribuées dans le métier ASCT, est sur le point d'être finalisé. (1000€/an sur 5 ans pour les ASCT ayant plus de 10 ans d'ancienneté, 2000€/an sur 5 ans au-delà de 15 ans d'ancienneté, 3000€/an sur 5 ans au-delà de 20 ans d'ancienneté).

Reste un gros désaccord : la direction veut conditionner cet accompagnement financier (pour les ASCT avec plus de 10 ans d'ancienneté) au maintien de l'habilitation. C'est une véritable provocation contre laquelle l'ensemble des organisations syndicales se sont élevées ! La direction dit avoir entendu et va, nous l'espérons, revoir sa copie !



Retour sur les Notations 2023

Les acquis de décembre ont permis de régler le cas de nombreux ASCT laissés depuis des années sur le bord de la route. *Toutefois, SUD-Rail a pointé la stratégie scandaleuse de la direction qui a délibérément noté au choix des ASCT qui seraient quoi qu'il arrive passés Hors Compte (car ayant atteint les 4 ans sans promotion). Par ce subterfuge, la direction a économisé des promotions en notant moins d'agents au global.*

Inacceptable, même si ça reste limité, les véto activés abusivement par certaines directions locales.

SUD-Rail veillera dans la durée à ce que les ASCT déroulent au mieux et finissent au plus près des positions de fin de grille accessibles aux ASCT. Nous réclamons toujours un véritable listing pur ASCT et non pas une simple extraction aidant à la visibilité. D'ailleurs, c'est bien un retour vers une commission notations ASCT que nous réclamons.



PENIBILITE

Sans rapport avec la réforme en cours, SUD-Rail, lors d'une audience nationale à réaffirmé sa revendication d'éligibilité des ASCT au C2P, permettant de partir plus tôt en retraite et de dispositifs de fin carrière dans les établissements !

Car oui, le métier d'ASCT est un métier pénible et doit être reconnu comme tel, y compris pour la fin de carrière et pour un départ anticipé en retraite.